

COMMUNE DE BELCAIRE

Compte rendu de la séance du vendredi 19 novembre 2021

Secrétaire de la séance: Michèle FOURIE

Été présents : Michel CRESTIA, Jean-Pierre ADROIT, Benjamin ADROIT, Patrice BEDOS, Dimitri FARGUES, Michèle FOURIE, Clara GIUSTI, Luc HERRERO, Eric LASSERRE

Été représentés :

Été absents ou excusés : Delphine MAURY

Rappel de l'ordre du jour :

Vente de la parcelle B 1461b à SCI PYRENNESENCES

Vente de la parcelle B 1441b à M. et Mme Wauters

Vente des parcelles AB 481 et AB 482 à M. KELDERIC

Vente coupes de bois 2022

Renforcement BT avenue d'Ax sur poste Route Nationale 1er phase, Dossier SYANDEN N°16-HVPA-013

Décisions modificatives budget Commune

Décisions modificatives budget SEA

Décisions modificatives budget Réseau Chaleur

Délibérations :

Vente de la parcelle B 1441b à M. et Mme WAUTERS (DEL 2021 046)

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur et Madame WAUTERS proposent d'acquérir à la commune la parcelle cadastrée section B numéro 1441b située 3bis avenue d'Ax les Thermes et lieudit "Versane" d'une contenance totale de 177 m².

Il rappelle au Conseil la délibération du 19 mars 2021 qui fixe le prix des terrains en fonction de la zone d'urbanisme. Le bien est en zone d'urbanisme UB, le prix fixé est de 30 euros le mètre carré.

Il invite le Conseil à statuer sur la proposition d'achat de Monsieur et Madame WAUTERS et à valider le prix du bien faisant l'objet de la demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT :

- la proposition de Monsieur et Madame WAUTERS,
- les prix fixés par la délibération du 19 mars 2021,
- que le bien concerné par la vente cadastré B 1441b est en zone d'urbanisme UB,

DÉCIDE :

1°/ de vendre à Monsieur et Madame WAUTERS demeurant 3bis avenue d'Ax les Thermes le bien cadastré section B numéro 1441b situé respectivement 3bis avenue d'Ax les Thermes d'une contenance totale de **177 m²** pour la somme forfaitaire de **5 310€**.

2°/ de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente qui sera reçu par Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE Aude.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Vente parcelles AB 481 et AB 482 à M. KELDERIC (DEL 2021 047)

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur KELDERIC Eliott proposent d'acquérir à la commune les parcelles cadastrées section AB numéro 481 et section AB numéro 482 situées lieudit "Le Village" respectivement rue de Gardouch et rue du Rival d'une contenance totale de 143 m².

Il rappelle au Conseil la délibération du 19 mars 2021 qui fixe le prix des terrains en fonction de la zone d'urbanisme. Le bien est en zone d'urbanisme UB, le prix fixé est de 30 euros le mètre carré.

Il invite le Conseil à statuer sur la proposition d'achat de Monsieur KELDERIC Eliott.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT :

- la proposition de Monsieur KELDERIC Eliott,
- la délibération du 19 mars 2021 fixant le prix des terrains en fonction de leur appartenance à une zone d'urbanisme,
- les parcelles cadastrées section AB numéros 481 et 482 sont situées dans la zone d'urbanisme UB vendues à 30 €/m².

DÉCIDE :

1°/ de vendre à Monsieur KELDERIC Eliott demeurant 2 rue du Rival 11340 Belcaire les biens cadastrés section AB numéro 481 et AB 482 situés respectivement situés lieudit "Le Village" respectivement rue de Gardouch et rue du Rival d'une contenance totale de **143 m²** pour la somme forfaitaire de **4 290 €**.

2°/ de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente qui sera reçu par Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE Aude.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Vente de la parcelle B 1461b à la SCI PYRENNESENCES (DEL 2021 048)

Monsieur le Président expose au Conseil que la SCI PYRENNESENCES propose d'acquérir à la commune la parcelle cadastrée section B numéro 1461b située 64bis avenue d'Ax les Thermes et lieudit "Versane" d'une contenance totale de 82 m².

Il rappelle au Conseil la délibération du 19 mars 2021 qui fixe le prix des terrains en fonction de la zone d'urbanisme. Le bien est en zone d'urbanisme UB, le prix fixé est de 30 euros le mètre carré.

Il invite le Conseil à statuer sur la proposition d'achat de la SCI PYRENNESENCES et à valider le prix du bien faisant l'objet de la demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT :

- la proposition de la SCI PYRENNESENCES ,
- les prix fixés par la délibération du 19 mars 2021 pour la vente des terrains suivant la zone d'urbanisme,
- que le bien concerné par la vente cadastré B 1461b est en zone d'urbanisme UB,

DÉCIDE :

1°/ de vendre à la SCI PYRENNESENCES située 64bis avenue d'Ax les Thermes le bien cadastré section B numéro 1461b située 64bis avenue d'Ax les Thermes d'une contenance totale de **82 m²** pour la somme forfaitaire de **2 460€**.

2°/ de mettre à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente qui sera reçu par Maître DUCHAN, Notaire à CHALABRE Aude.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Renforcement BT avenue d'Ax sur poste Route nationale 1er phase (DEL 2021 049)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant "Renforcement BT avenue d'AX sur poste ROUTE NATIONALE 1er phase".

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) 136 800 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 31 080 € TTC
- IPCE 6 000 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2021 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité 0 € HT
 - participation communale (PC), imputation comptable au 204 (à amortir sur 15 ans maxi)
- Travaux d'éclairage public 31 080 € HT
 - imputation comptable au 215
- IPCE 1 000 € HT
 - participation communale (PC), imputation comptable au 204 (à amortir sur 15 ans maxi)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 15 540 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnées ci-dessus correspondant au dit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Vente coupe de bois 2022 (DEL 2021 050)

Monsieur le Président informe le Conseil des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2021 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale.

- Inscription à l'état d'assiette des arcelles :

- 7a sur 9ha99
- 7r sur 4ha06
- 13a sur 3ha00
- 21a sur 18ha52
- 44r sur 9ha83
- 47r sur 12ha71
- Report à l'année 2023 de la coupe prévue en parcelle 20a pour étaler les recettes et les exploitations
- Report à l'année 2024 de la coupe prévue en parcelle 22a pour étaler les recettes et les exploitations
- Report à l'année 2027 de la coupe prévue en parcelle 10r pour des raisons sylvicoles liées au capital sur pied

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus

DEMANDE que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2021, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF.

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait.

DONNE POUVOIR au MAIRE de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Décisions Modificatives n°3 budget Commune (DEL 2021 051)

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de prévoir, sur l'exercice 2021 les virements de crédits en fonctionnant pour assurer notamment la rémunération du personnel. Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits afin de rajouter des crédits aux articles de rémunération du personnel non titulaire et charges associées, ces crédits seront ponctionnés aux dépenses imprévues du budget primitif de la Commune.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits suivants :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	6413	Personnel non titulaire		20 000,00 €
D	6450	Charges sécurité sociale et prévoyance		35 000,00 €
D	6535	Formation		500,00 €
D	022	Dépenses imprévues	55 500,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE et **VOTE**, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Décisions Modificatives n°1 budget SEA (DEL 2021_052)

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de prévoir, sur l'exercice 2021 des virements de crédits et d'inscrire des crédits supplémentaires.

Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits afin de rajouter des montants permettant une modernisation de la surveillance du réseau, ainsi que des crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement du budget primitif du Service Eau et Assainissement.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits suivants :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	61523	Entretien, réparations réseaux		8 500,00 €
D	618	Services extérieurs, divers	1 200, 00 €	
D	706129	Reversement redevance modernisation des réseaux		27,00 €
D	022	Dépenses imprévues	2 935,00 €	
D	6811	Dotations, amortissements Immobilisations incorporelles et corporelles,		27,00 €
R	7011	Eau		4 419,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE et **VOTE**, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Décision Modificative n°1 budget Réseau Chaleur (DEL 2021_053)

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de prévoir, sur l'exercice 2021 l'ouverture des crédits pour mettre le remboursement de nos administrés. Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits à l'article 6718 et l'article 6288 du budget primitif du RESEAU de CHALEUR.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits suivants :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	6718	Autres charges exceptionnelles gestion		300,00 €
D	6288	autres services extérieurs	300,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE et **VOTE**, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---